

COMMUNIQUE DE PRESSE

Villejuif, le 9 octobre 2023

Les quatre majors de l'après-sinistre rejoignent la FEP

Segment d'activité du secteur de la Propreté à fort savoir-faire technique et à la contribution sociétale importante, les entreprises spécialisées dans l'après-sinistre interviennent après les incendies, les dégâts des eaux, la décontamination, les catastrophes naturelles ou une situation post-mortem. Depuis 2018, les entreprises proposant ces activités de services sont représentées au sein de la Fédération des Entreprises de Propreté, d'Hygiène et Services Associés (FEP), à travers une commission dédiée.

La FEP, en qualité de première fédération représentative du secteur de la Propreté et de l'Hygiène en France, secteur qui rassemble plus de 600 000 emplois et près de 16 000 entreprises d'au moins un salarié, est heureuse d'annoncer que les quatre majors de l'après-sinistre, les entreprises BELFOR, POLYGON, RESILIANS et STELLIANT, ont décidé de rejoindre la Fédération.

L'arrivée de ces quatre leaders spécialisés dans l'après-sinistre permet de renforcer la dynamique de la commission après-sinistre de la FEP, composée d'entreprises de toutes tailles, TPE, PME et grandes entreprises, et présentes sur l'ensemble du territoire. Son objectif est d'agir au plus près du besoin des sinistrés et de porter des recommandations pour un recours efficace et responsable aux services après-sinistres. Il s'agit aussi de valoriser et promouvoir les savoir-faire de ces professionnels, de soutenir la professionnalisation des acteurs, d'anticiper les évolutions réglementaires, d'analyser les transformations du marché et d'agir auprès des parties prenantes, comme ce fut le cas récemment avec l'obtention de la prise en charge des interventions après-sinistre dans les frais de justice, pour les situations de scènes traumatiques (homicides, attentats, etc.). L'intervention de ces entreprises dans des situations d'urgences matérielles et sociales, constitue une contribution sociétale importante.

Hervé Huriaux, président de la Commission après-sinistre de la FEP souligne « *L'arrivée de ces quatre entreprises spécialisées dans l'après-sinistre est le signe que le travail engagé depuis plusieurs mois par la commission de la FEP est reconnu. C'est une bonne chose car cela permettra d'agir encore plus en faveur de la valorisation des métiers, de la sécurité et de la technique qui sont prépondérantes dans nos prestations. D'autant que nos métiers sont amenés à être davantage sollicités notamment en raison de la hausse des catastrophes naturelles* ».